

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 novembre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-314**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Robert Lagacé

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Services techniques » :

6.3) Adjudication – Fourniture et installation – Écran numériques (INV-2016-043b)

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Urbanisme » :

7.4) Nominations et renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif en environnement

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-315**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Lagacé

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Nadine Brière

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-316**

**Contestations de diverses réclamations**

ATTENDU les différentes requêtes signifiées par la Cour du Québec, division des petites créances et par le Tribunal Administratif du Québec dans les dossiers suivants :

700-32-032482-166, 700-32-032576-165, 700-32-032693-168

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste lesdites réclamations et entérine la procédure de contestation entreprise dans ces dossiers ;

QUE le greffier et le greffier adjoint soient autorisés à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ces dossiers ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**RÉSOLUTION NO. 2016-317**

**Mandat – Procureur de la cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2017**

ATTENDU le rapport du 19 octobre 2016 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la cour municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2016-289 adoptée à la séance du conseil du 17 octobre 2016 soit abrogée par celle-ci;

QUE le conseil mandate la firme *Prévost, Fortin, D'Aoust* afin qu'elle puisse déléguer un avocat afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2017 et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le conseil mandate Me Martine Létourneau afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale de Sainte-Adèle pour l'année 2017 et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 19 octobre 2016, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

**RÉSOLUTION NO. 2016-318**

**Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$**

ATTENDU QUE le maire a fait son rapport sur la situation financière de la Ville lors de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 27 octobre 2015 et le

28 octobre 2016 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$, tel que requis par la loi ;

D'autoriser que le rapport soit publié dans l'Actualité adéloise et distribué à chaque adresse sur le territoire.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-319**

#### **Appui au Regroupement pour un Québec en santé**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil appuie la demande du Regroupement pour un Québec en santé auprès du gouvernement du Québec de **poursuivre** et **d'intensifier** les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-320**

#### **Nomination d'un juge pour la cour municipale**

ATTENDU le rapport de madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 7 novembre 2016 concernant la nomination d'un juge;

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jacques Laverdure, juge en titre, à compter du 30 août 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil demande à la Ministre de la Justice du Québec de nommer un nouveau juge pour la cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle, qu'il soit bilingue puisque la ville est en région touristique et qu'il soit familier avec les dossiers de juridiction criminelle;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère de la Justice.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-321**

##### **Préparation d'un projet d'études pour la mise en commun de service en sécurité incendie avec la Ville de Saint-Sauveur**

ATTENDU le programme d'aide financière pour la réalisation d'études de mise en commun de service en sécurité incendie;

ATTENDU le mandat confié par la Ville de Saint-Sauveur à la Ville de Sainte-Adèle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**            **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Gilles Legault**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte le mandat qui lui est confié par la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la Ville de Sainte-Adèle prépare en son nom et au nom de la Ville de Saint-Sauveur un projet d'études visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

QUE monsieur Stéphan Turcotte soit autorisé à préparer et à signer tous les documents nécessaires à la préparation du projet d'études et qu'il soit autorisé à transmettre tous les documents au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-322**

##### **Délégation au directeur général – Évaluation de rendement des soumissionnaires**

ATTENDU les dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* en matière d'évaluation de rendement des soumissionnaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**    **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                **M. Gilles Legault**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil désigne le directeur général comme personne responsable de procéder aux évaluations de rendement des soumissionnaires, lorsque requis, dans tous les mandats octroyés par la Ville, le tout selon les dispositions et les délais prescrits par la Loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-323**

##### **Participation des membres du conseil à des activités diverses**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:**        **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                **M. John Butler**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper du temps des fêtes (Société histoire et généalogie des Pays-d'en-Haut)	2 décembre 2016 au Club de Golf de Piedmont	50\$	M. Roch Bédard

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-324**

#### **Émission d'obligations – Concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 841 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
987-2000	56 400 \$
1039-2003	1 600 \$
1049-2004	700 \$
1054-2005	492 100 \$
1056-2004	6 200 \$
1065-A-2005	8 600 \$
1065-A-2005	29 000 \$
1069-2005	1 257 500 \$
1073-2006	219 800 \$
1074-2006	64 900 \$
1119-2010	454 600 \$
1130-2010	644 688 \$
1154-2011	999 300 \$
1186	37 200 \$
1192	53 915 \$
1195	234 427 \$
1210	40 773 \$
1211	50 357 \$
1230	188 940 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                        **Mme Nadine Brière**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 841 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
1063, BOUL. STE-ADELE  
SAINTE-ADELE, QC  
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-325**

##### **Émission d'obligations – Courte échéance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 841 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1154-2011, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211 et 1230, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1154-2011, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211 et 1230, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-326**

##### **Émission d'obligations – Prolongation**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait, le 5 décembre 2016, un montant de 4 250 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 5 761 000 \$, pour des

périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010 et 1154-2011;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 14 612 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 4 235 388 \$

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 6 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 4 235 388 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-327**

**Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010, 1154-2011, 1186, 1192, 1195, 1210, 1211 et 1230, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 décembre 2016, au montant de 4 841 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 841 000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-328**

##### **Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques**

ATTENDU la résolution 2016-140 adoptée lors de la séance du 16 mai 2016 relativement à la signature d'un contrat avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour la gestion du service 911, soit la prise des appels primaires et le service secondaire;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Sainte-Adèle demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser les sommes perçues à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016, à la centrale 9-1-1 CAUCA pour la Ville de Sainte-Adèle de toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-329**

##### **Adjudication – Services de paiement par cartes de débit et crédit – TRES-2016-002**

ATTENDU qu'un appel d'offres par invitation a été transmis à différentes entreprises pour le contrat de services de paiement par cartes de débit et crédit à être conclu pour la période du 15 décembre 2016 au 14 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation rédigée par madame Brigitte Forget, trésorière daté du 16 novembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil octroie le contrat des services de paiement par cartes de débit et crédit de la Ville de Sainte-Adèle à la *Corporation Solutions Moneris* pour la période du 15 décembre 2016 au 14 décembre 2019, le tout tel qu'il appert à la soumission déposée par ladite institution financière le 4 novembre 2016;



QUE la trésorière soit autorisée à signer toute entente pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la trésorière soit également autorisée à procéder à la fermeture des comptes que la Ville détient auprès de *Global Payments* et à signer les documents pour mettre fin à l'entente.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-330**

##### **Autorisation de signature – Contrat de service de Jobillico - recrutement**

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2016 relativement au contrat de service avec la firme Jobillico ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer un contrat de 2 ans pour les années 2016 et 2017 avec la firme Jobillico, au tarif de 2 745,90\$ plus taxes;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-331**

##### **Congédiement d'un employé**

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Dionne, directeur général, relativement à la suspension et au congédiement de l'employé numéro 430549;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine rétroactivement la décision du directeur général de suspendre l'employé numéro 430549 rétroactivement au 11 novembre 2016;

QUE le conseil accepte de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 430549, et ce, en date du 22 novembre 2016.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-332**

##### **Ajustement de salaires pour certains cadres**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 15 novembre 2016;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-333**

##### **Vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente de véhicules et d'équipements du Service des travaux publics, propriété de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu à la demande de la Ville;

ATTENDU le rapport de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, daté du 27 octobre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce conseil accepte les soumissions et cède la propriété des véhicules routiers et des équipements à l'adjudicataire suivant, tel qu'il appert ci-après :

**Nom du soumissionnaire      Véhicules et équipements      Montant (plus taxes)**

Excavation 2013 inc.	Camion V-14 Camion Ford F-550 avec benne quatre saisons et équipements à neige	7 500\$
	Camion V-33 Rétrocaveuse 4X4 Caterpillar 430	12 250\$

QUE les véhicules Ford F-550 avec benne quatre saisons et équipements à neige et la rétrocaveuse 4X4 Caterpillar 430, soient vendus à la compagnie *Excavation 2013 inc.*;

QUE le directeur du Service des travaux publics, monsieur Patric Lacasse, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert des véhicules;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-334**

**Remise du cautionnement de soumission/exécution – Fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable – SP-2016-010b**

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 26 octobre 2016 relativement à la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable pour le Service des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, une somme de 24 000,00\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement de soumission/exécution pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne basculante, épandeur à sel/sable et gratte sous-châssis avec système interchangeable.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-335**

**Autorisation d'une dépense supplémentaire – Entretien et réparation de la niveleuse, véhicule V-31 du Service des travaux publics**

ATTENDU QUE la dépense pour l'entretien et la réparation de la niveleuse (V-31) dépasse le montant de 35 874,43\$, lequel autorisé par la résolution 2016-204 adopté lors de la séance du 18 juillet 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Hewitt Équipement Limitée* une somme de 4 244,36\$, taxes incluses représentant des coûts supplémentaires pour l'entretien et la réparation de la niveleuse (V-31) du Service des travaux publics.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-336**

**Résiliation – Contrat de services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2016-024**

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la compagnie *Av-Tech inc.* pour un contrat de services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur des Services des travaux publics daté du 10 novembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la résiliation du contrat octroyé à la compagnie *Av-Tech inc.* par la résolution 2016-175 ;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre à la compagnie *Av-Tech inc.* un avis de résiliation tel que prévu à l'article 13.03 du contrat.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-337**

**Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des Services techniques relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte # 12 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 108 459,63\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée dans le secteur Habitat, soit un montant de 514 215,21\$, taxes incluses (SP-2016-008), à la compagnie *Les Entreprises Miabec inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1229;

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5%, soit 2 593,93\$, taxes incluses (INV-2015-041), à l'entreprise *Excavation Serge Robert inc.*, pour les travaux de réfection de chaussée et drainage sur la rue Belvédère, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1184;

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé, soit un montant de 52 852,77\$, taxes incluses (SP-2016-007), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1231;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour les travaux de réfection de ponceau sous le chemin du Chantecler, soit un montant de 130 158,55\$, taxes incluses (SP-2016-041), à la compagnie *David Riddell Excavation-Transport inc.* et que ce paiement soit effectué à même les surplus libres non-engagés et conformément à la résolution 2016-302;

DE procéder au paiement du décompte # 4 pour la fourniture de compteurs d'eau et la surveillance de la campagne d'installation des compteurs d'eau, soit un montant de 11 540,04\$, taxes incluses (SP-2015-016), à l'entreprise *Compteurs d'eau du Québec* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1186;

DE procéder au paiement du décompte # 1 (finale) pour la fourniture de ponceau rectangulaire sur le chemin du Chantecler, soit un montant de 37 584,34\$, taxes incluses (INV-2016-040), à l'entreprise *Boisclair et fils inc.* et que ce paiement soit effectué conformément à la résolution 2016-271;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-338**

##### **Modifications – Demande de subvention – Programme de réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 et 2016-2017 (PRRRL)**

ATTENDU QUE suite aux commentaires du ministère après l'analyse des demandes de subvention présentées en novembre 2015 et en août 2016 dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local (PRRRL) du ministère des Transports du Québec, des modifications ont été apportées à la liste de rues;

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, chef-adjoint de la Division Génie daté du 18 octobre 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville consente aux modifications des demandes de subvention et s'engage à réaliser les travaux décrits audit rapport;

QUE le conseil mandate le chef de la Division génie afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-339**

##### **Mandat à la firme « *Stantec Experts-conseils Ltée* » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Reconstruction de conduites d'interception et l'installation d'un nouveau poste de relèvement pour l'usine d'épuration de Mont-Rolland**

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* doit être faite pour la reconstruction de conduites d'interception et l'installation d'un nouveau poste de relèvement pour l'usine d'épuration de Mont-Rolland;

ATTENDU que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                   **M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise « *Stantec Experts-conseils Ltée* » à soumettre la demande d'autorisation au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC), dans le cadre du dossier portant sur la reconstruction de conduites d'interception et l'installation d'un nouveau poste de relèvement pour l'usine d'épuration de Mont-Rolland;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le *Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur*;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande, au montant de six cent cinquante-quatre dollars (654,00\$);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**RÉSOLUTION NO. 2016-340**

**Autorisation de signature d'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux**

ATTENDU le projet de développement sur un prolongement de la rue du Valais par le promoteur Gestion Gilles Laurence ltée;

ATTENDU QUE conformément au règlement 1200-2012-TM-1 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un protocole d'entente doit intervenir entre la ville et le promoteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**           **M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:**                   **M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville accepte les travaux de prolongement de la rue du Valais proposé par le promoteur dans le plan image soumis par le promoteur y incluant l'addenda daté du 11 novembre 2016;

QUE la ville accepte la présentation du projet au MDDELCC pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à conclure avec le promoteur un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux, sous réserve de l'obtention par le promoteur du certificat d'autorisation du MDDELCC et du versement des garanties financières et des frais exigés par le règlement.

## RÉSOLUTION NO. 2016-341

### Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

#### Résolution du CCU – 2016-112

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1423, boulevard Radieux** afin de réduire la largeur minimale du terrain, composé des lots 5 065 083 et 5 613 316 du cadastre du Québec, de 25 mètres à 19,78 mètres et de réduire la superficie minimum de 2 500 mètres carrés à 1 607,5 mètres carrés, tel que montré au plan de localisation préparé par Adam Masson-Godon arpenteur-géomètre sous le numéro 3009 de ses minutes datées du 3 octobre 2016, afin de régulariser les dimensions dudit terrain pour l'immeuble sis au 1423 boulevard Radieux .

#### Résolution du CCU – 2016-113

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **944, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre d'augmenter le nombre minimal d'enseignes de deux à quatre pour l'immeuble commercial sis au 944, boulevard de Sainte-Adèle, tel que montré à la demande de dérogation mineure préparée par Daniel Provencher et Cie inc. datée du 28 septembre 2016, afin d'installer deux enseignes supplémentaires à plat sur le bâtiment.

#### Résolution du CCU – 2016-115

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **2065, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre l'empiètement d'une galerie, de 4,63 mètres, à l'intérieur de la rive de 15 mètres de la rivière du nord pour l'immeuble sis au 2065, rue du Mont-Baldy tel que montré au plan de localisation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre sous la minute 15 417 datée du 30 août 2016.

QUE le conseil REFUSE la demande de dérogation mineure suivante :

#### Résolution du CCU – 2016-114

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4408, rue Dazé**, afin de permettre la présence d'une clôture dans la rive de 15 mètres d'un ruisseau pour l'immeuble sis au 4408, rue Dazé tel que montré au plan DM2016-095-01 daté du 11 octobre 2016 afin de régulariser l'emplacement de la clôture existante.

Pour les raisons ici-bas énoncées :

- a) Les clôtures étant interdites sur l'ensemble des rives du territoire, il ne semble pas que cette situation soit particulière au point de constituer un préjudice sérieux pour le demandeur;
- b) Par soucis d'équité et de respect pour les autres propriétaires d'immeuble en rive, il n'est pas raisonnable d'acquiescer à la demande;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-342**

### **Décisions du conseil – Demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturales (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d’urbanisme lors de la réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. 2016-103** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1052 à 1064, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-104** acceptant la demande de PIIA pour le :  
2310, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-105** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2016-106** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-107** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1987, boulevard de Sainte-Adèle

- **Démolition**

**Résolution C.C.U. 2016-108** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1987, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-109** acceptant la demande de PIIA pour le :  
1000, rue Saint-Georges

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-110** acceptant la demande de PIIA pour le :  
128 à 132, rue Morin

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2016-111** acceptant la demande de PIIA pour le :  
900, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseignes**

## **RÉSOLUTION NO. 2016-343**

### **Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure**

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé sur le **lot 5 066 036 (chemin du Lac Pilon)** afin de réduire la largeur minimale du lot 5 066 036 du cadastre du Québec de 50 mètres à 31,09 mètres et réduire sa largeur moyenne minimale de 50 mètres à 30,86 mètres afin de régulariser les dimensions dudit lot;

ATTENDU la demande formulée relativement à l’immeuble situé au **195, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre d’augmenter le nombre minimale d’enseigne posé à plat sur mur d’une (1) à deux (2) pour l’immeuble à caractère publique;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **741, rue Valiquette** afin de permettre un accès extérieur, en façade principale de l'habitation unifamiliale, pour un usage complémentaire "commerce de service" afin de régulariser les accès existant audit bâtiment;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **956, rue de Ronchamp** afin de réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,41 mètres et réduire la marge arrière de 8 mètres à 5,19 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-344**

**Renouvellement de mandats de membres citoyens – Comité consultatif d'urbanisme**

ATTENDU QUE les mandats pour les membres siégeant actuellement viennent à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU la correspondance de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 2 novembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler les mandats de messieurs François Thibault et Pierre Senez à titre de membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux membres.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-345**

**Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Lot 3 858 677**

ATTENDU qu'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public, permanent, a été formulée par madame Silvy Joncas;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande permanente et permette l'occupation du domaine public à compter de la date de la signature de l'entente;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation permanente du domaine public intervienne entre l'occupant et la Ville et que le maire et le greffier soient autorisés à signer cette entente pour la Ville;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.



### **RÉSOLUTION NO. 2016-346**

#### **Autorisation de signature – Cession d’une servitude perpétuelle – Permanence du réseau de sentiers récréatifs non motorisés – Parties des lots 2 937 356 (rue du Valais) et 2 230 126**

ATTENDU la correspondance de monsieur Eric Généreux, directeur du service d’urbanisme, daté du 11 novembre 2016, concernant la promesse de cession d’une servitude perpétuelle sur les parties des lots 2 937 356 et 2 230 126 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Gestion Gilles Laurence Itée;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions de ladite promesse et autorise sa signature par monsieur le maire et le greffier ainsi que l’acte notarié à intervenir dans ledit dossier;

QUE le conseil mandate *l’Étude Voizard, Voizard, notaires*, pour rédiger l’acte de servitude à intervenir entre les parties;

QUE le conseil mandate la firme *Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres* pour préparer et déposer un plan et une description technique de la servitude précitée;

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville à même l’argent disponible au fonds de parcs et terrains de jeux;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-347**

#### **Demande d’actualisation – Politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles**

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs daté du 16 octobre 2016 relativement au dossier de la rémunération des chargés de cours du service des loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

#### **ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte le document intitulé « Politique de rémunération des chargés de cours pour les activités sportives et culturelles », le tout tel qu’il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante sous l’annexe « A »;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-348**

#### **Autorisation de signature – Entente de services – Banque de données encyclopédiques Encyclopedia Universalis**

ATTENDU le rapport de madame Mijanou, Dubuc, responsable de la bibliothèque, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2016, concernant la base de données encyclopédiques Encyclopedia Universalis ;

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri-Grignon souhaite mettre à la disposition de ces usagers l’Encyclopedia Universalis ainsi que sa version Junior

qui est une base de données encyclopédique en ligne donnant accès à la culture générale, à l'apprentissage et à la recherche sous forme d'encyclopédie, d'atlas et de dictionnaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la signature du contrat d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, au coût annuel de 450,82\$ taxes incluses, lequel sera payable selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : une facture sera émise à la date de la signature du contrat ;
- Pour les années subséquentes : une facture sera émise à la date anniversaire du contrat ;

DE désigner la responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette entente ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-349**

##### **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement parapluie numéro 1238 décrétant un emprunt et une dépense en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-350**

##### **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1239 décrétant un emprunt et une dépense pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égout sanitaires et pluvial sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-351**

##### **AVIS DE MOTION**

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1241 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-352**

**Règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017 – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1236 décrétant des tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2017, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2016-353**

**Règlement numéro 1240 décrétant un emprunt et une dépense pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et les conduites d'interception des eaux à l'usine d'épuration Mont-Rolland – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1240 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 1 460 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et les conduites d'interception des eaux à l'usine d'épuration Mont-Rolland, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2016-354**

**Règlement numéro 1237 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1237 décrétant un emprunt de 775 000\$ pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d’administration – 85 407,99\$ pour la période du 8 au 14 octobre 2016
- Incompressibles – Fonds d’administration – 1 055 680,78\$ pour la période du 15 au 21 octobre 2016.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 116 443,51\$ pour la période du 22 au 28 octobre 2016.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 580 411,73\$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d’administration – 378 265,34\$ pour la période du 5 au 11 novembre 2016
- Liste des comptes à payer au montant de 479 929,10\$ pour le mois de septembre 2016.
- Engagements au montant de 466 397,86\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2016-248, on aurait dû lire dans le premier résolu après chaque montant «**plus taxes**» au lieu de taxes incluses.

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2016

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

Monsieur le maire s’adresse au public.

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

Aucun point.

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

Mme Doris Poirier  
Mme Lise Gendron

### **RÉSOLUTION NO. 2016-355**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:                    M. John Butler**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                         M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 21h10.

---

M. Robert Milot, maire

---

Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques